


**NUMÉRO 5
Avril 2021**

La **lettre** de la **prévention et de la protection de l'enfance** n°5

Un nouveau schéma sous le signe des droits de l'enfant et de la participation des enfants et des familles



ÉDITORIAL

L'élaboration du nouveau schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance se poursuit et a connu un nouveau temps fort lors du comité de pilotage du 19 mars 2021. À cette occasion les éléments de bilan et de diagnostic ont été présentés, ainsi que les thématiques retenues pour les groupes de travail qui auront lieu entre avril et juin.

Cette première phase d'élaboration est le fruit d'un travail étroit entre la Ville de Paris, nos partenaires institutionnels (notamment la Justice, l'Éducation nationale, l'Agence régionale de Santé, la Maison départementale des personnes handicapées, et la pédopsychiatrie, etc.) mais aussi le secteur associatif habilité et les représentants de parents et d'enfants (avec la présence de Repairs 75 ! et d'ATD Quart monde) qui sont parties prenantes de la démarche.

Ce temps a été l'occasion de rappeler mon attachement, en tant qu'adjointe à la Maire de Paris et ancienne Défenseure des enfants à la participation des enfants et des familles. Ainsi, ce prochain schéma sera mené sous le signe des droits de l'enfant. Ce nouveau schéma sera singulier de par l'ambition que nous avons de donner la parole aux enfants et aux familles.

La Mission droits de l'enfant, créée en 2020 au sein de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance (SDPPE), va ainsi organiser la consultation de plus d'une centaine d'enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance afin que ces derniers puissent faire des propositions. En parallèle, l'Observatoire parisien de protection de l'enfance travaille depuis septembre 2020 avec le CREF (Université de Nanterre) sur un projet de participation des parents d'enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance qui alimentera également utilement les fiches actions du futur schéma.

Enfin ce schéma s'articulera avec le Plan parisien de lutte contre les toutes les violences faites aux enfants (physiques, psychologiques et sexuelles) que nous sommes en train de finaliser après avoir consulté près de 250 partenaires.

Je souhaite vous remercier toutes et tous pour votre engagement au quotidien auprès des enfants et des familles suivis au titre de la protection de l'enfance, en particulier dans cette période difficile de crise sanitaire. Je me réjouis des contributions que vous pourrez apporter dans le cadre des groupes de travail à venir.



Dominique Versini
Adjointe à la Maire de Paris chargée des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance

Premiers éléments de diagnostic

L'Observatoire parisien de protection de l'enfance a partagé avec les membres du comité de pilotage un premier diagnostic réalisé entre décembre et mars 2021 à partir de la participation des différents bureaux de la Sous-direction, d'une quinzaine d'entretiens bilatéraux menés avec les partenaires (le Tribunal pour enfant, le parquet mineurs, le pôle famille du tribunal judiciaire, la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, La Direction départementale de la cohésion sociale, l'Agence régionale de Santé, la Maison départementale des personnes handicapées, l'Éducation nationale, l'assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) et le Groupement hospitalier universitaire (GHU), La Caisse d'allocation familiale (CAF) de Paris et les Associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance et la consultation du secteur associatif.

Des moyens budgétaires et humains conséquents

Ce schéma est d'autant plus important que des moyens conséquents sont déployés par la Collectivité parisienne pour protéger les enfants en danger. En 2020, le budget de l'aide sociale à l'enfance est de 356,6 millions d'euros dont 19 millions au titre de la prévention spécialisée. En outre, 2598 professionnels travaillent au sein de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance, dont 115 postes supplémentaires créés en 2019 et 2020. Enfin, si l'on s'intéresse à l'offre d'établissements et services, la Ville de Paris peut compter sur 12 associations de prévention spécialisée, mais aussi 13 établissements gérés en régie, 8 services d'accueil familial parisien et 80 services et établissements associatifs.

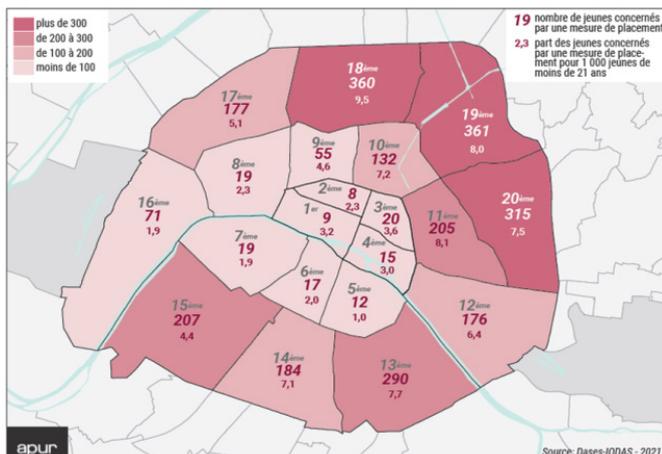
Ainsi, pour compléter les éléments de diagnostic, l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance a collecté les données existantes au sein de la Ville de Paris et auprès de ses partenaires afin de produire rapidement un document de synthèse sur les chiffres clés en protection de l'enfance à Paris.

Partenariat avec l'Atelier parisien d'urbanisme

En complément des éléments présentés lors du dernier comité de pilotage, le partenariat avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) permet de disposer d'une actualisation des cartographies du précédent schéma au 31 décembre 2019, donnant à voir la localisation des familles dont les enfants sont accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance au titre d'une mesure de milieu ouvert ou de placement.

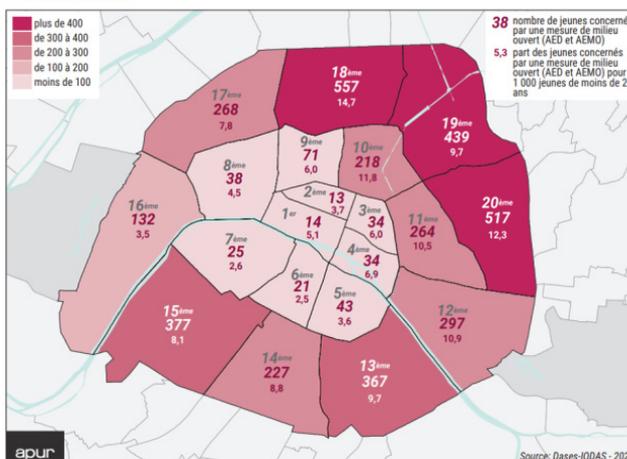
ADRESSES DES FAMILLES DES JEUNES CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE PLACEMENT EN 2019

Total Paris en 2019 = 4 654 jeunes de moins de 21 ans, dont 2 202 non localisés à l'arrondissement (à savoir: les mineurs non accompagnés, les pupilles de l'Etat, certains jeunes majeurs, et certaines situations non encore affectées à un secteur)



ADRESSES DES FAMILLES DES JEUNES CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE MILIEU OUVERT (AED ET AEMO) EN 2019

Total Paris en 2019 = 4 205 jeunes de moins de 21 ans, dont 53 non localisés (problème de saisie) et 196 mesures en SAJE (non cartographié en raison du faible volume)



Les axes de travail retenus pour le prochain schéma

Les éléments de diagnostic ont été présentés au Comité de pilotage en définissant des axes et des actions. Il ne s'agit pas du plan définitif du schéma mais des pistes de réflexions actuellement en cours issues des échanges croisés entre la Ville et ses partenaires. Parmi les éléments saillants, une attention a été portée plus spécifiquement sur les thématiques suivantes :

Axe 1 : Garantir les droits et besoins des familles vulnérables et repérer les enfants en danger ou en risque de l'être, dès l'apparition des premières difficultés :

- Action 1 : Garantir aux familles en risque de vulnérabilité l'accès à leurs droits et renforcer le soutien à la parentalité tout en coordonnant mieux les interventions auprès des enfants ;
- Action 2 : Lutter contre l'hébergement hôtelier et l'isolement des familles en hébergement d'urgence ;
- Action 3 : Informer et sensibiliser les enfants, les professionnels et la société civile sur le repérage des enfants en danger ou en risque de l'être.

Axe 2 : Garantir l'égalité des droits des enfants protégés :

- Action 4 : Le droit à l'éducation et à la réussite scolaire ;
- Action 5 : Le droit aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté ;
- Action 6 : Le droit à la santé, à l'inclusion et à la compensation du handicap ;
- Action 7 : Le droit de l'enfant protégé de participer aux décisions qui le concernent et à la vie des établissements ;
- Action 8 : Mieux accueillir et accompagner les enfants victimes de violences ;
- Action 9 : Renforcer l'accueil et la qualité de la prise en charge des mineurs non accompagnés ;
- Action 10 : Lutter contre les conduites à risque en répondant mieux aux besoins de tous les adolescent.e.s.

Axe 3 : Veiller à la cohérence et à la continuité du parcours de l'enfant :

- Action 11 : Faire du projet pour l'enfant ou du projet de vie un outil de cohérence et de continuité de son parcours ;
- Action 12 : Garantir et favoriser les liens d'attachement de l'enfant en s'appuyant sur les ressources présentes dans son environnement ;
- Action 13 : Repenser le premier accueil ;
- Action 14 : Inscrire les mesures de milieu ouvert dans le parcours de l'enfant ;
- Action 15 : Veiller à l'adaptation du statut de l'enfant à ses besoins ;
- Action 16 : Garantir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs ;
- Action 17 : Sécuriser l'accueil, prévenir et lutter contre toutes formes de violences institutionnelles.

Axe 4 : Garantir le droit des enfants et des parents dans les procédures d'adoption et les différentes formes de filiation

Axe 5 : Les conditions de réussite pour un plus grand respect des droits :

- Action 20 : Développer la connaissance et améliorer le système d'information au bénéfice des enfants et des familles ;
- Action 21 : Améliorer la gouvernance de la protection de l'enfance parisienne.

Groupes de travail

Les groupes de travail sont proposés dans le cadre d'une démarche participative entre avril et juin 2021. Ils associeront les professionnels de la Sous-direction, du secteur associatif, mais aussi les partenaires institutionnels. Ils seront composés d'une vingtaine de personnes se réunissant une à deux fois, et ont pour objectif de discuter le contenu des fiches actions du prochain schéma. À ce jour, 10 groupes de travail ont été identifiés afin de travailler sur les thématiques et les fiches actions identifiées plus haut, à savoir :

- Groupe de travail 1 : **Assurer les droits et besoins primaires des familles en difficulté**
- Groupe de travail 2 : **Le droit à l'éducation, aux loisirs, à la culture et à la citoyenneté**
- Groupe de travail 3 : **Le droit à la santé et à la compensation du handicap**
- Groupe de travail 4 : L'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA)
- Groupe de travail 5 : Lutter contre les conduites à risque adolescentes
- Groupe de travail 6 : Veiller à la continuité du parcours de l'enfant et lutter contre les violences institutionnelles
- Groupe de travail 7 : Repenser le premier accueil
- Groupe de travail 8 : Inscrire les mesures de milieu ouvert dans le parcours de l'enfant
- Groupe de travail 9 : Garantir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes devenus majeurs
- Groupe de travail 10 : Promouvoir **l'attractivité des métiers et une communication positive de la protection de l'enfance.**

Une démarche résolument participative

L'Observatoire de la protection de l'enfance est heureux de vous convier à une journée de lancement des groupes de travail **Jeudi 1^{er} avril de 14h30 à 17h.**

En raison du contexte sanitaire, cette journée aura lieu en visioconférence, vous pouvez vous inscrire [ici](#), et nous rejoindre le jour J sur [ce lien](#) en indiquant le numéro de l'évènement : **183 616 4080**, avec le mot de passe **schéma2021** ; ou par téléphone avec le numéro **01 85 14 88 35** et en saisissant le code d'accès **183 616 4080**.

Ce temps d'échanges introduit par Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris, en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, sera l'occasion de présenter la méthodologie d'élaboration du schéma, les principaux éléments de diagnostics retenus, mais aussi des données inédites grâce à l'étude « Avoir 12 ans à l'Aide sociale à l'enfance de Paris », réalisée par l'OPPE et l'Observatoire social de la Direction de l'action sociale et de la Santé (DASES).

Par ailleurs, Isabelle Frechon, chercheuse à l'INED nous honore de sa présence et donnera des éléments complémentaires sur les données disponibles au niveau national afin d'alimenter les débats.

Enfin, l'Observatoire parisien de protection de l'enfance met en place, dès maintenant, et jusqu'à fin juin 2021, un appel à contribution ouvert à l'attention de l'ensemble des professionnels participant à la protection de l'enfance parisienne.

N'hésitez pas à participer à la réflexion en portant à notre connaissance les éléments qui vous semblent importants dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma.

L'adresse est la suivante : DASES-OPPE@paris.fr

